



Formulaire de Déclaration d'admissibilité à la participation à un sport exclusivement féminin

La [Loi sur l'équité et la sécurité dans le sport](#) entre en vigueur le 1^{er} septembre 2025.

Conformément à cette [Loi et à son Règlement](#), toute athlète âgée de 12 ans ou plus souhaitant participer à une ligue, une catégorie ou une division sportive réservée aux filles/femmes doit satisfaire à de critères d'admissibilité spécifiques. Plus précisément, l'athlète doit être une fille/femme à la naissance. Pour confirmer son admissibilité, ce formulaire doit être soumis avant que l'athlète puisse participer.

Ce formulaire doit être rempli et signé par un parent ou un tuteur légal si l'athlète a moins de 18 ans. Une fois soumis, cette confirmation s'appliquera à toute participation future à des activités sportives de compétition réservées aux filles/femmes. Si l'athlète a 18 ans ou plus, elle doit remplir et signer le formulaire elle-même.

Identification de l'élève

Nom de l'élève :	
Date de naissance (AAAA/MM/JJ) :	
Âge au 1er septembre :	
Niveau scolaire :	
École :	

Conditions générales d'éligibilité

Les documents suivants doivent être complétés avant la participation :

- Consentement parental (si mineur)
- Consentement de l'élève (18 ans et plus)
- Fiche médicale à jour

Déclaration d'admissibilité

Veillez cocher la case appropriée :

Je, soussigné

confirme que :

Je confirme que je comprends que, pour être admissible à participer à une ligue, classe ou division compétitive réservée aux filles/femmes, je dois être de sexe féminin à la naissance.

Je confirme que l'athlète nommé ci-dessus répond à cette exigence.

Je comprends que le fait de ne pas fournir cette confirmation écrite rendra l'athlète inéligible au sport scolaire.

Note : Un certificat de naissance ne sera exigé que si l'éligibilité d'un élève est contestée.

5. Contestation d'éligibilité

- Une contestation peut être faite par écrit par un entraîneur ou un parent/tuteur d'un élève participant à la même compétition.
- Aucuns frais ne sont exigés pour déposer une contestation.
- L'élève demeure éligible et peut participer à la compétition jusqu'à la décision officielle.
- La division/école est tenue de signaler toute contestation au ministère du Tourisme et du Sport, conformément à la loi.

6. Signatures

Nom de l'élève : _____

Signature : _____

Date : _____

Parent/tuteur (si mineur)

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____